



Paladru le 02/04/2022

Siège social :

Mairie de PALADRU (38850)

Code siret : 804 066 868 00014

aappma.paladru@gmail.com

Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire de l'AAPPMA du lac de Paladru en date du samedi 02 avril 2022.

Le nouveau président, Denis GUILLAUD, élu en date du 26 novembre 2021 remercie les participants qui ont pu se déplacer malgré les conditions climatiques. Les adhérents et certains membres de CA étaient absents en raison de la crise sanitaire et de l'état des routes. Au total ce sont 38 adhérents qui ont répondu présents.

Le rapport moral est donc présenté par le président Denis GUILLAUD :

Après avoir présenté les membres du bureau à l'assemblée, le nouveau président Denis Guillaud remercie Bernard Kurzawa pour les 20 ans de présidence de l'association durant lesquelles il a considérablement fait progresser l'association par son nombre d'adhérents et sa capacité financière.

C'est un peu moins de 1000 pêcheurs qui pratiquent aujourd'hui cette activité sur le lac à l'année.

Denis Guillaud a ensuite présenté le bilan moral de l'année 2021 mettant à l'honneur quelques pêcheurs notamment René Martin, le doyen âgé de 89 ans qui a encore pris de belles perches, Thomas Ferrand 14 ans qui a pêché un brochet de 93 cm et enfin Raymond Poggia auteur de la plus belle prise de 2021 : un silure de 2m10 pour un poids de 65 kg !

Adoption du rapport moral : OUI à l'unanimité.

Le rapport financier : Le trésorier Henri PRIETO détaille le bilan financier suivi du rapport des commissaires aux comptes. Mrs DESPIERRE et GUIBOT donnent quitus au trésorier pour le travail effectué. Le bilan financier de l'année 2021 fait apparaître un résultat positif de 21233 euros.

Adoption du rapport financier : OUI à l'unanimité.

Bilan et projet :

Romain Sick montre le bilan des carnets de capture de 2020, qui reste une bonne année malgré l'absence de pêche pendant le confinement, avec plus de 10000 poissons (lavarets, brochets, truites) enregistrés. Pour améliorer le retour de carnets et mieux les exploiter, il est proposé de mettre en place une caution de 10€ par carnet. Cette proposition est soumise au vote :

Adoption de la proposition d'une caution de 10 euros sur le carnet de pêche : - OUI : 35

- ABSTENTION : 1

- CONTRE : 2

Albert Hustache Mathieu explique la reprise de géniteurs de brochets dans le lac, puis la fécondation et l'incubation des œufs qui ont permis de mettre au monde 50 000 brochetons dans la pisciculture de Colletière en 2021. Tous ces alevins de brochets ont été déversés dans le lac afin de compenser le manque de frai naturelle du brochet.

L'association ayant encadré un stagiaire Leo Pujolle en Master de Biologie, c'est Yves Bidaut qui présente les résultats de son étude. Elle démontre clairement le manque de biotope favorable à la reproduction du brochet et l'importance du niveau du lac sur les périodes de frai des poissons ce qui justifie l'action piscicole de l'AAPPMA avec l'arrêté préfectoral de reprise des géniteurs de brochets et le travail en pisciculture.

Jacques Guibot fait un état des lieux sur les activités de la garderie en rappelant l'obligation de remplir correctement le carnet de capture. La période de prévention est terminée, place à la verbalisation ! Le club de pêche mis en veille pour des raisons sanitaires reprend tous les vendredis d'Avril 2022 de 18H à 20H.

Les projets 2022 sont discutés dont l'étude de construction d'une maison de la pêche et un programme pour relancer la truite lacustris dans le lac. A ce titre, 40 000 truitelles lacustris provenant du lac Léman seront lâchées en Mai. La proposition de fermer la pêche de la truite dans le lac à partir de 2023 pour une durée de 5 ans est soumise au vote. Cela permettra de protéger les reproducteurs, trésors de la nature unique en Isère et cela démontre aussi que les pêcheurs gèrent le lac dans un souci d'équilibre patrimonial.

Adoption de la proposition de fermer la pêche de la truite dans le lac pour une durée de 5 ans : OUI à l'unanimité.

Pour permettre aux pêcheurs de bonnes volontés de s'impliquer dans les actions de l'association en renfort du conseil d'administration, 4 commissions sont ouvertes : Garderie réglementation, communication, travaux et alevinage, animation pêche et nature.

Pour terminer la séance, Geneviève Matheron, gérante de la SCI du lac, a pris la parole pour souligner que la gestion du niveau du lac est importante pour le développement des roselières comme pour les poissons et qu'elle était en accord avec les actions de l'AAPPMA.

La séance s'est terminée par le traditionnel pot de l'amitié.

Christian Perenon
Secrétaire

Denis Guillaud
Président